

Politiques économiques

● (2140)

En 1948 il y en avait 109 et en 1981 il y en a 120. Cela démontre que l'on néglige complètement d'appliquer la loi dans le domaine de la pêche amateur. Si le gouvernement veut des pêcheries convenables sur la côte ouest, il devrait se rendre compte qu'il est impossible d'y arriver sans avoir plus d'inspecteurs qu'en 1948. De même, il faudra apporter des modifications aux règlements afin d'assurer une croissance régulière de l'industrie touristique dans cette province.

Je voulais aborder quatre autres questions, monsieur l'Orateur, mais je vois que je n'en aurai pas le temps et je vais donc en effleurer deux rapidement. Je voudrais d'abord dénoncer l'apathie économique du gouvernement. L'accord sur le charbon offre une magnifique occasion à la Colombie-Britannique de développer sa région du nord-est. Les frais d'immobilisation sont colossaux et le Canada pourrait en tirer de très grands avantages. On construira entre autres un tronçon de voie ferrée de 72 milles qui coûtera 350 millions de dollars. Le Conseil des ports nationaux et le CN dépenseront 50 millions de dollars pour améliorer la voie ferrée qui mène à Rupert et on achètera du matériel roulant pour une valeur de 80 millions de dollars. Un nouveau port de chargement du charbon coûterait 70 millions de dollars. On prévoit que la valeur du charbon vendu en quinze ans atteindra 7.04 milliards de dollars. Ce sont là quelques-uns de ces avantages. Je ne puis partager l'avis de mes collègues à ma gauche qui ont peur de vendre un peu de charbon. La Colombie-Britannique a des gisements de charbon pour des milliers d'années—elle en a des montagnes. La construction de la voie ferrée donnerait accès à une nouvelle partie de la province et permettrait à des mines et à des industries secondaires de s'établir dans toutes la région. Et pourtant, on perd son temps en arguties et en mesquineries au lieu de s'efforcer de conclure le marché et de faire le travail. Les impôts que ce marché rapporterait au gouvernement fédéral feront plus que rembourser tous les frais d'immobilisation que le gouvernement de la Colombie-Britannique peut lui demander.

Au début de cet après-midi, un député a cité des chiffres touchant les travaux de recherche et de développement qui se font dans le pays et ces chiffres montrent bien à quel point nous sommes en retard dans ce domaine. Sur une population de 23 millions d'habitants, 21,519 personnes seulement travaillent à la recherche et au développement. Cela doit nous rendre ridicules aux yeux du monde entier. Il est presque criminel de la part du gouvernement d'éviter de s'occuper de cette question, de négliger de remédier à la situation.

Le gouvernement a passé son temps à se soucier d'une chose qui ne cause pas de soucis au pays, une chose à laquelle le pays ne pense même pas. Il nous contraint à faire de même, il tourne le dos aux vrais problèmes. Par exemple à celui de la création d'emplois.

Il faudrait que le gouvernement nous présente une stratégie industrielle pour le Canada, qu'il se préoccupe des petits hommes d'affaires indépendants, qu'il présente un programme pour augmenter l'emploi et relever la productivité, un programme qui fasse baisser les taux d'intérêt, un programme qui ralentisse l'inflation. Les ministériels devraient avoir honte que le pays et le gouvernement soient incapables de régler les grands problèmes qui préoccupent la population. Monsieur l'Orateur, cette motion mérite d'être adoptée.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député m'a invité à poser une question à la fin de son discours. Il a fait une proposition, mais je ne sais s'il parlait au nom de son parti. Du côté gouvernemental nous serions tout disposés à régler la question constitutionnelle ce soir même, pour pouvoir nous occuper de l'économie au cours des deux prochaines semaines.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (9) de l'article 58 du Règlement, d'interrompre le débat et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire à l'expédition des affaires dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Plâit-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.**Des voix:** Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.
(La motion de M. Andre, mise aux voix, est rejetée.)

● (2215)

(Vote n° 46)

POUR
Messieurs

Althouse	de Jong	Jelinek
Andre	Dinsdale	Keeper
Anguish	Domm	Kempling
Baker	Ellis	Kilgour
(Nepean-Carleton)	Elzinga	King
Beatty	Epp	Knowles
Blackburn	Fennell	Korchinski
Blenkarn	Fraser	Kristiansen
Bradley	Friesen	Kushner
Broadbent	Fulton	Lawrence
Cardiff	Gilchrist	Lewis
Clark	Greenaway	Lewycky
(Yellowhead)	Gurbin	MacDonald
Clarke	Gustafson	(Mlle)
(Vancouver Quadra)	Halliday	Malone
Coates	Hamilton	Manly
Cook	(Qu'Appelle-Moose	Mayer
Cooper	Mountain)	Mazankowski
Corbett	Hamilton	McCain
Crosbie	(Swift Current-Maple	McDermid
(Saint-Jean-Ouest)	Creek)	McGrath
Crosby	Hargrave	McKenzie
(Halifax-Ouest)	Hawkes	McKinnon
Crouse	Hees	McKnight
Dantzer	Hnatyshyn	Mitchell
Darling	Howie	(Mme)
	Huntington	Mitges